

Cadrage financier 2008-2015

Jérémy Chaigneau

Préambule

La société Ressources Consultants Finances :

- ✓ Une société d'expertise indépendante (Rennes, Toulouse, Paris) : 40 personnes.
- ✓ Nous élaborons des méthodes de diagnostic financier et d'aide à la décision enseignées à l'Université (Master analyse des finances publiques de Rennes, Toulouse).
- ✓ Reconnue nationalement, nous travaillons pour des villes, des communautés et Métropoles, des départements, des régions (Nice, Toulouse, Montpellier, Lyon, Rennes, Dijon, Grenoble, Aix en Provence, Bretagne, Occitanie...), pour des associations d'élus (ADF, ADCF, FMVM,...) et pour le Parlement (mission d'accompagnement des travaux de la Commission Finances du Sénat sur la réforme de la DGF communale).
- ✓ Nous assistons la commune de Salon -de-Provence depuis 2009.

Objectif du document :

Présentation sur la base de documents validés (réalisations et non prévisions), et des comptes administratifs, d'une analyse financière de la situation effective de la commune.

Méthode utilisée :

Une analyse en tendance et en niveau permettant de répondre aux questions suivantes :

- ✓ Comment a évolué la situation financière de la commune sur le dernier mandat et au cours des deux premiers exercices du mandat 2014-2020 ?
- ✓ Comment se situe aujourd'hui la commune par rapport aux communes comparables ?
- ✓ Quels facteurs expliquent ces évolutions?
- ✓ Quelles conclusions poser dans le contexte difficile pour les collectivités qui vont pleinement participer à l'effort de redressement des finances publiques?

PARTIE 1

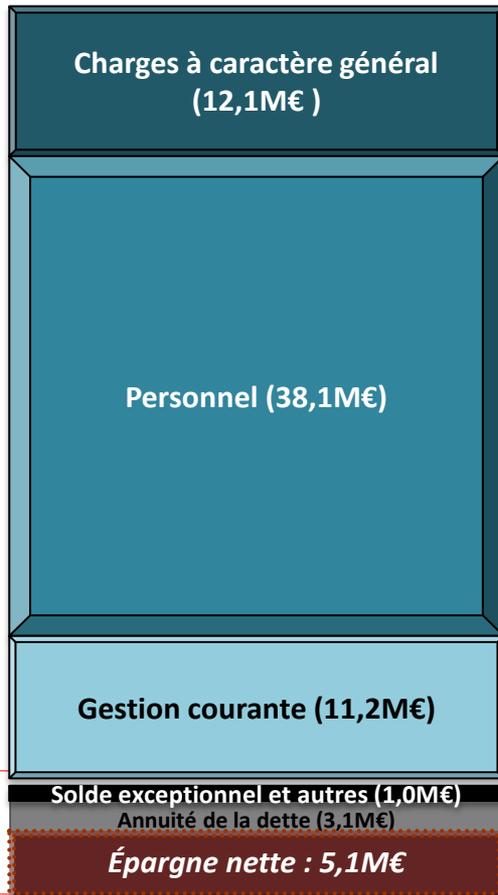
SITUATION FINANCIÈRE 2008-2015 ET BILAN DE L'EXERCICE 2015

Précisions méthodologiques :

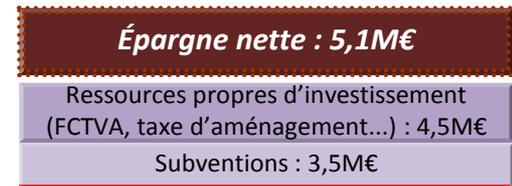
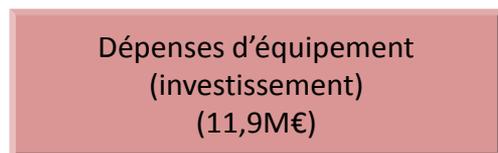
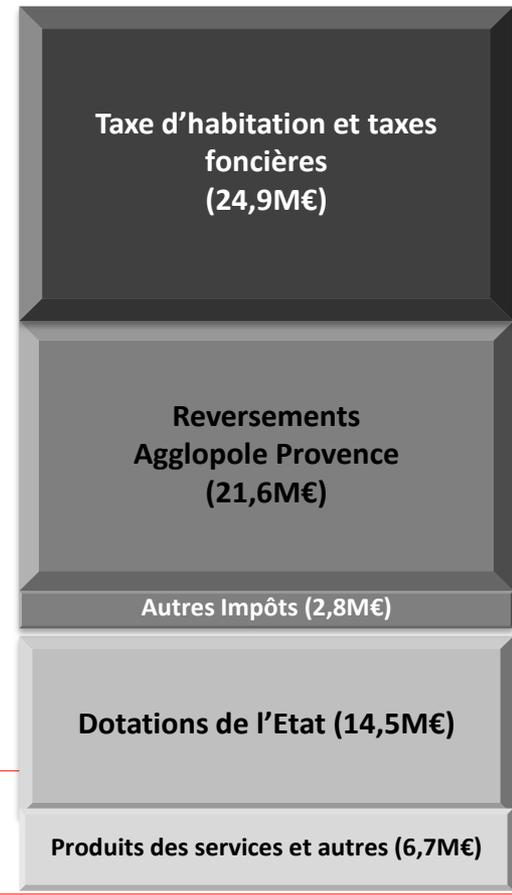
La situation financière de la ville de Salon de Provence est comparée à la situation financière des 92 communes de sa strate démographique à savoir celles ayant une population comprise entre 35 000 et 50 000 habitants (strate démographique définie par la direction générale des collectivités territoriales). Les moyennes et ratios de cette strate démographique sont déterminés à partir d'un traitement des comptes de gestion de ces 92 communes (source : Direction Générale des Finances Publiques – DGFIP)



Le compte administratif 2015



Excédent brut courant : 9,2M€



Pas d'emprunts 0€

Total dépenses : 82,5M€



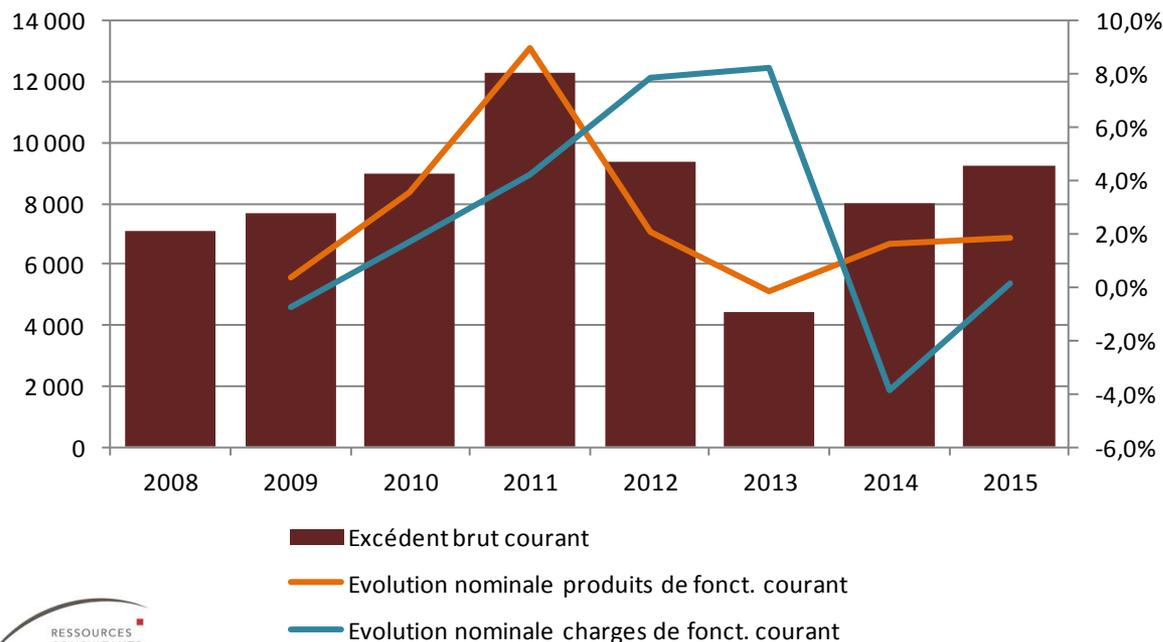
Variation de l'excédent global de clôture : +1,2M€

Total recettes : 83,8M€

Epargne de la commune – l'excédent brut courant

La notion **d'excédent brut courant (EBC)** est fondamentale. Elle permet de vérifier que l'évolution des charges courantes (électricité, personnel, subventions versées,...) est compatible avec l'évolution des recettes courantes (impôts, dotations de l'Etat, produit des services,...).

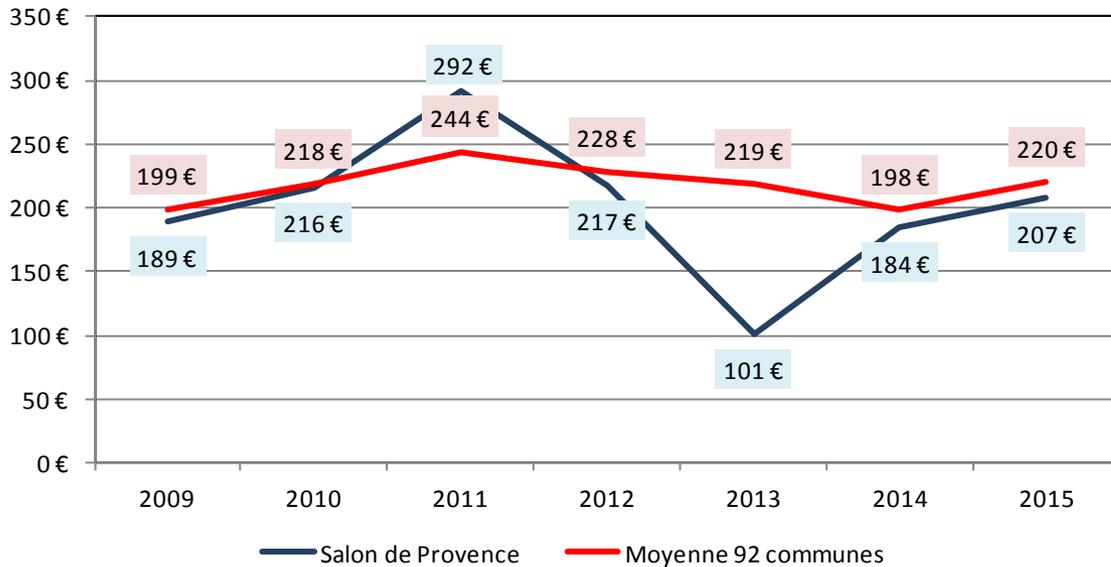
- **Forte baisse de l'EBC entre 2008 et 2013 : -2,7 M€ , -9% par an en moyenne,**
- Deux périodes : 2008 – 2011 : amélioration (+5,2 M€) puis période 2011 – 2013 : effondrement (-7,8 M€).
- **Nette amélioration de l'excédent brut courant en 2014 qui s'accroît en 2015 : +4,8M€ par rapport à 2013 soit un niveau d'excédent brut courant multiplié par 2.**



Entre 2011 et 2013, un effet de ciseaux très important entre l'évolution des charges et celle des produits courants.

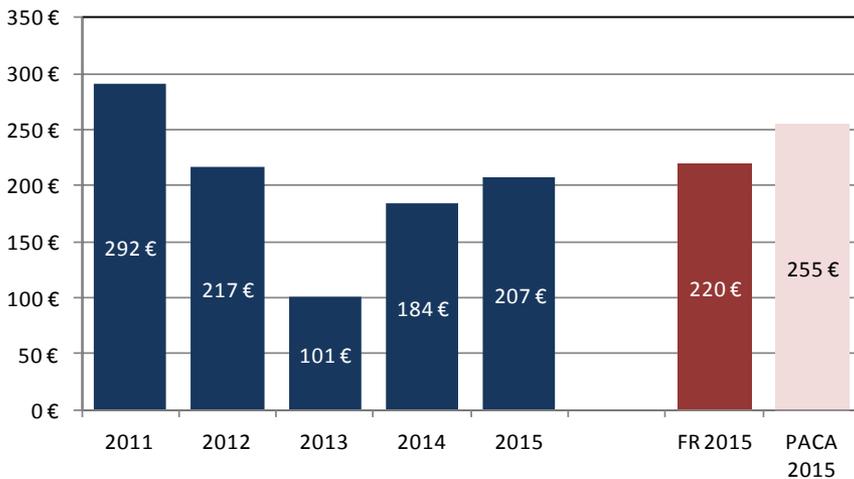
Inversion en 2014 : l'évolution des produits est plus forte que celle des charges qui baissent en 2014 et sont stabilisées en montant en 2015.

Epargne de la commune – l'excédent brut courant



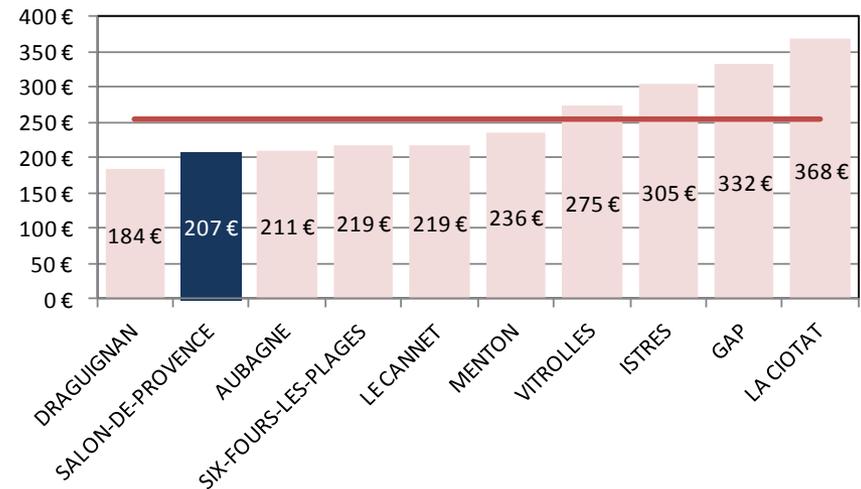
Fin 2013, le niveau d'excédent brut courant de la ville de Salon de Provence était plus de 2 fois inférieur à la moyenne nationale des communes appartenant à sa strate démographique.

En 2014 et 2015, ce solde d'épargne a nettement progressé (+109% par rapport à 2013) et tend à se rapprocher de la moyenne des communes comparables tout en restant toutefois inférieur.



Salon de Provence

En 2015

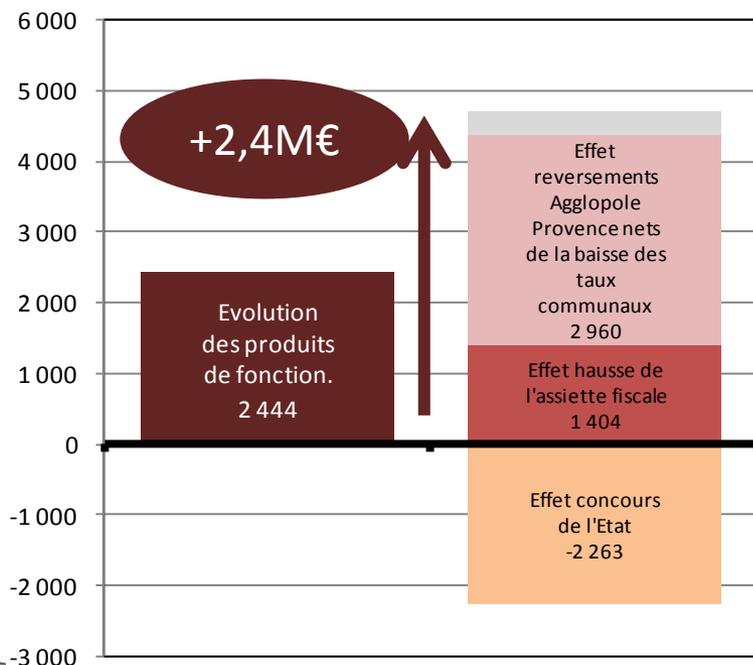


Facteurs de l'évolution des marges financières entre 2013 et 2015

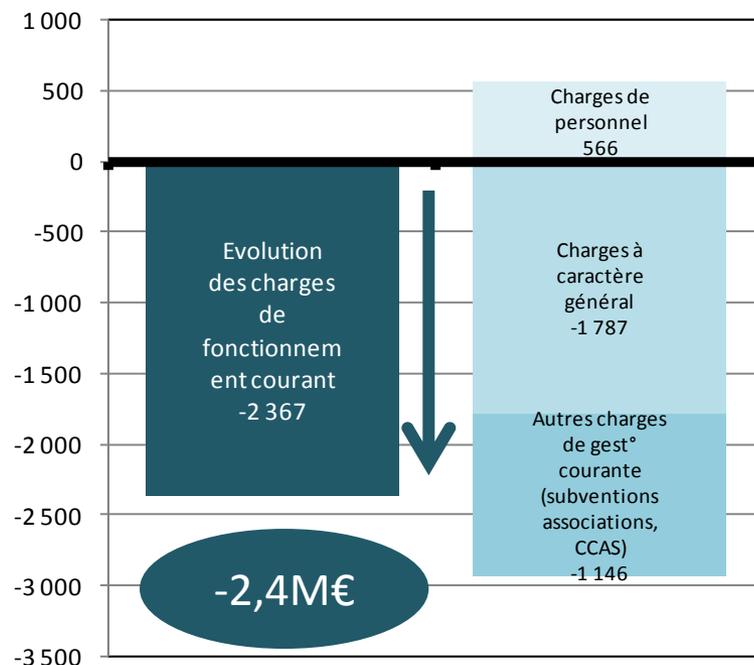
➤ une amélioration des marges financières depuis 2 ans en particulier de l'excédent brut courant de **+4,8M€** depuis 2013 :

- une hausse des produits de fonctionnement de la ville de **+2,4M€** grâce aux reversements d'Agglopoles Provence et à l'augmentation de l'assiette fiscale (constructions de logements...)
- une hausse des produits toutefois limitée par la baisse des concours de l'Etat à la ville de Salon de Provence de 2,3M€ en 2015 par rapport à 2013.
- une baisse des charges de fonctionnement **2,4M€**

Evolution des produits de fonctionnement courant entre 2013 et 2015 (en k€)



Evolution des charges de fonctionnement courant entre 2013 et 2015 (en k€)



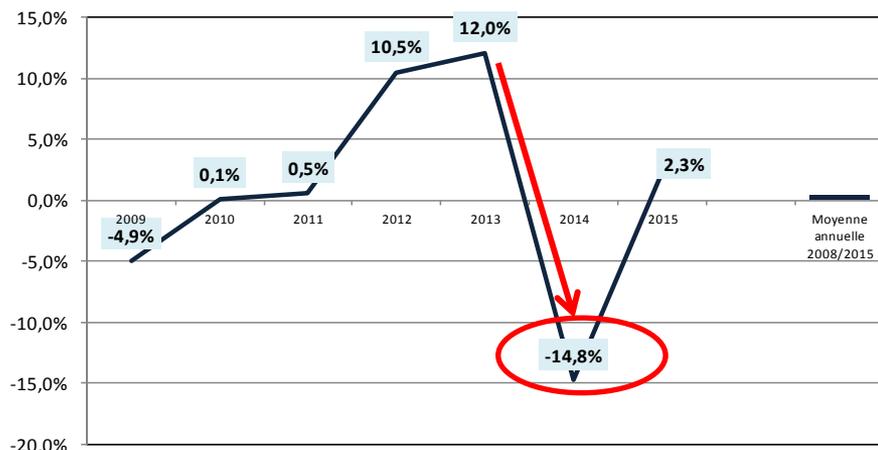
Les charges à caractère général

Les charges à caractère général de 2008 à 2015 : 20% des charges de fonctionnement courant de la ville

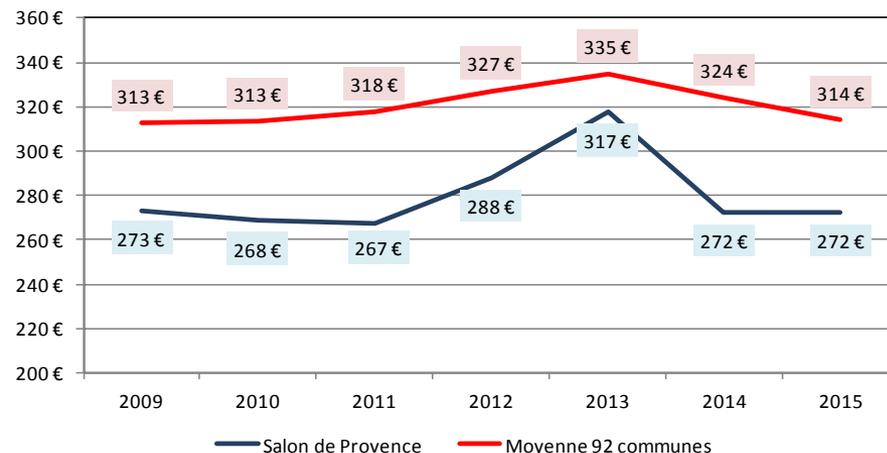
K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Eau et assainissement (60611)	522	446	454	417	447	808	880	663
Energie et électricité (60612)	1 107	1 224	1 027	1 119	1 277	1 604	1 537	1 667
Alimentation (60623)	889	939	891	1 004	1 059	1 212	973	952
Combustibles et carburants (60621-2)	1 237	837	799	861	998	987	747	751
Autres fournitures non stockées (606)	1 825	1 712	1 720	1 715	1 860	1 948	1 553	1 666
Entretien et réparations (615)	2 498	2 342	2 358	2 167	2 512	2 682	2 521	2 417
Primes d'assurances (616)	294	151	144	176	181	200	187	185
Publicité, publications, relat° publiq (623)	493	465	472	584	632	879	367	411
Frais de telecom et affranchissement (626)	459	416	423	490	464	471	496	403
Solde charges à caractère général	2 419	2 634	2 886	2 699	2 984	3 117	2 592	3 006
Charges à caractère général	11 744	11 166	11 173	11 232	12 413	13 908	11 853	12 121
Evolution nominale annuelle		-4,9%	0,1%	0,5%	10,5%	12,0%	-14,8%	2,3%

Une diminution des charges à caractère général de près de 15% entre 2013 et 2014. La ville de Salon de Provence fait apparaître un niveau faible de charges à caractère général.

Taux d'évolution annuel des charges à caractère général



Charges à caractère général en €/hbt : comparaison

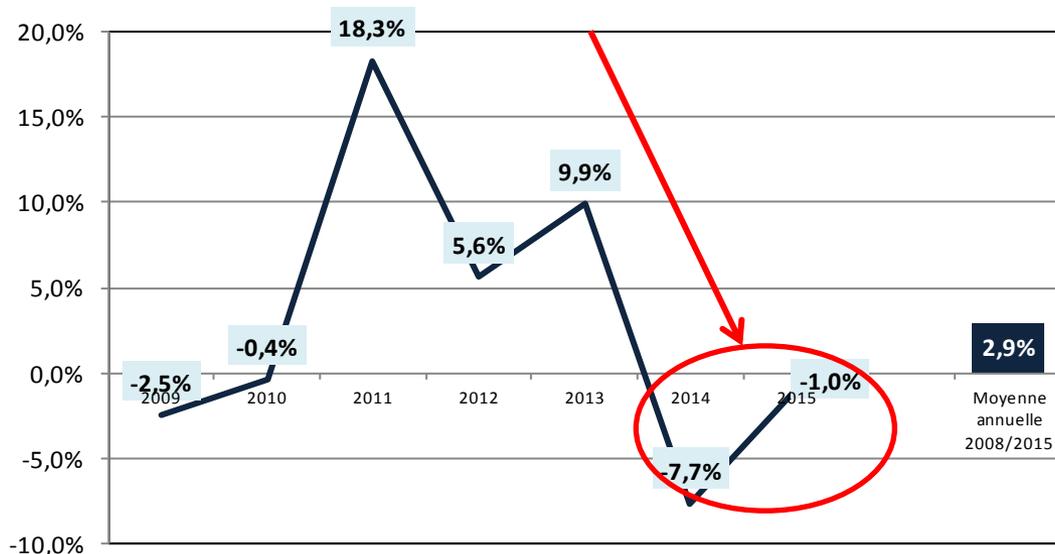


Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante de 2008 à 2015 : 18% des charges de fonctionnement de la ville (en k€)

En k€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Elus	300	334	336	340	330	347	315	308
Centre communal d'actions sociales	4 000	4 000	3 700	3 850	5 219	5 868	6 004	5 695
Subventions aux associations et autres	3 415	3 243	3 167	3 817	4 229	4 439	3 469	3 751
Divers (participations étab. Publics...)	1 353	1 262	1 601	2 406	1 216	1 427	1 369	1 294
Autres charges de gestion (65)	9 068	8 839	8 804	10 413	10 995	12 082	11 157	11 048
Evolution nominale annuelle		-2,5%	-0,4%	18,3%	5,6%	9,9%	-7,7%	-1,0%

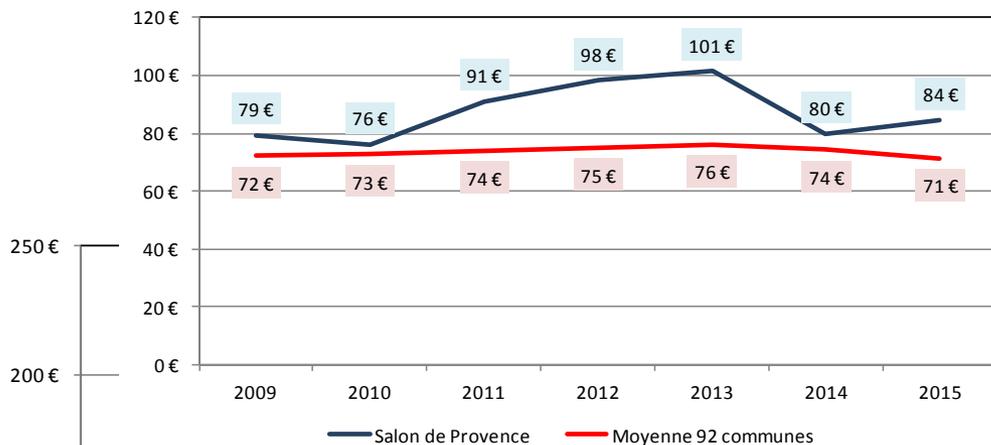
Taux d'évolution annuel des charges de gestion courante



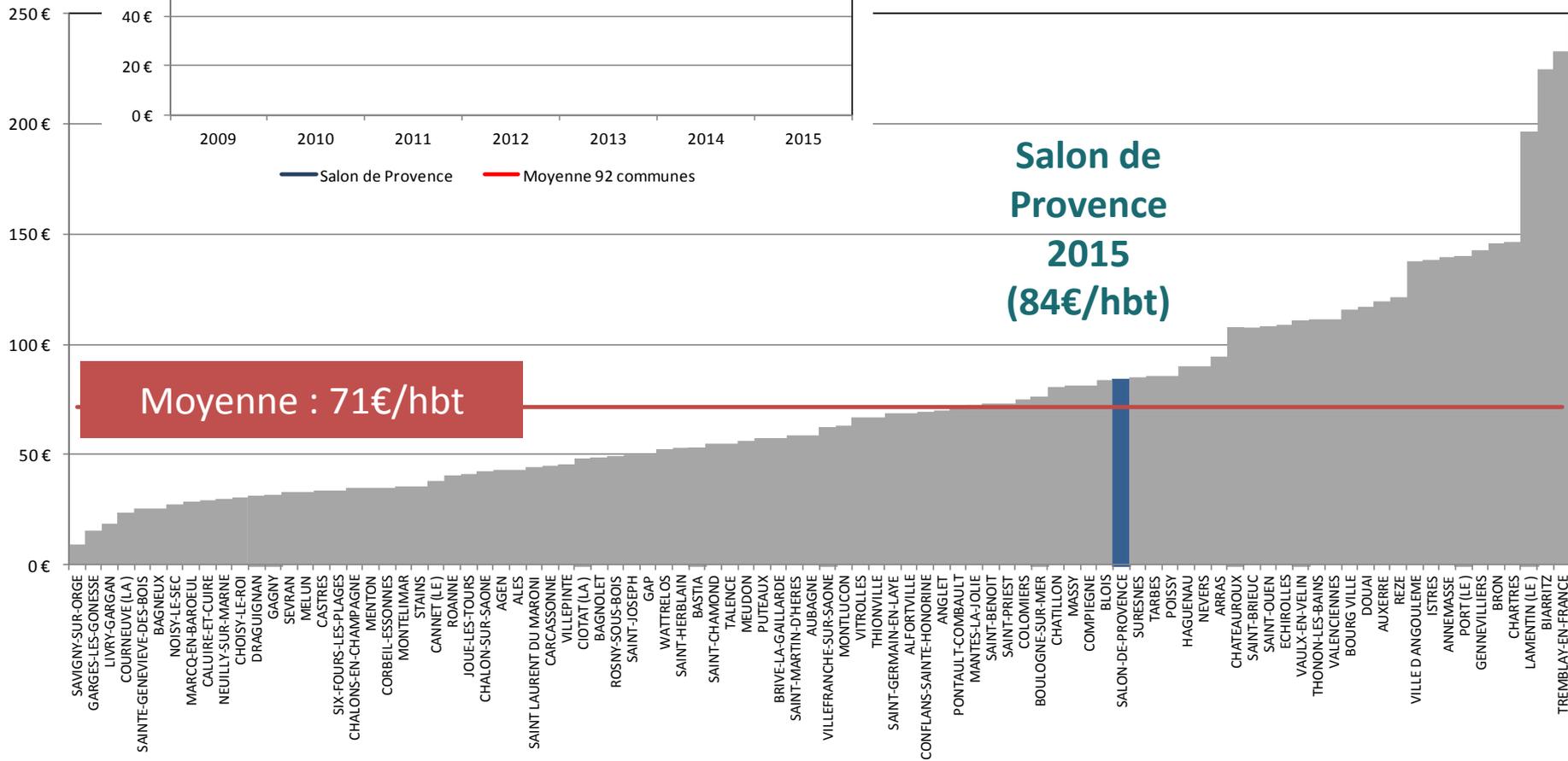
Après une diminution des charges de gestion courante de près de 8% entre 2013 et 2014 principalement due à la baisse des subventions aux associations de près d'1M€, l'exercice 2015 est marqué par une nouvelle baisse des autres charges de gestion de -1%.

Cette nouvelle diminution est imputable principalement à la réduction de la participation au centre communal d'actions sociales.

Les charges de gestion courante : focus sur les subventions aux associations



Subventions aux associations : éléments de comparaison



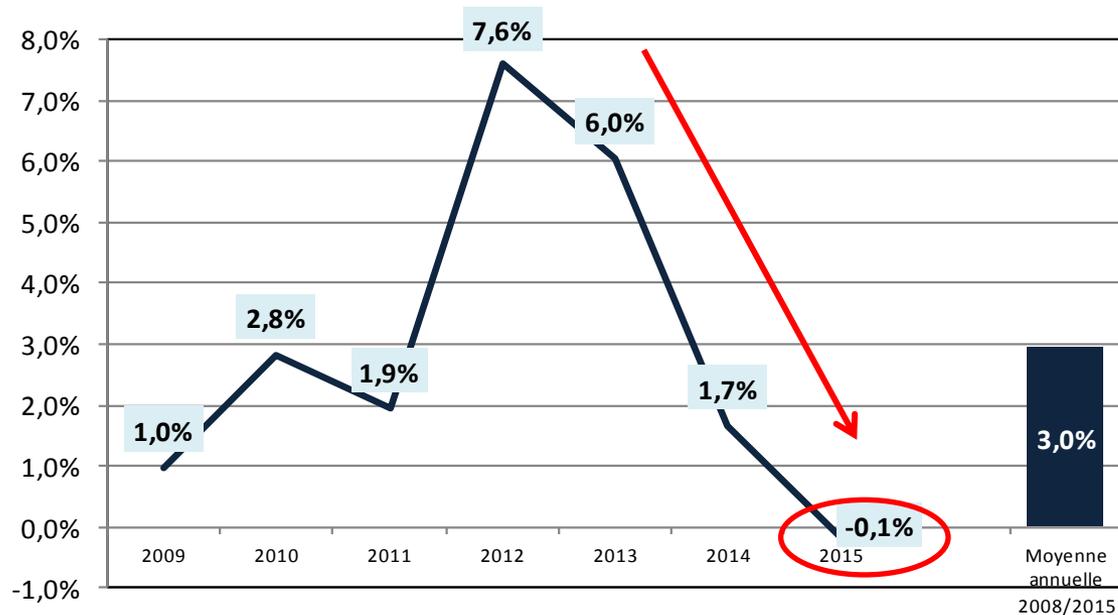
Les charges de personnel

Les charges de personnel de 2008 à 2015 : 62% des charges de fonctionnement courant de la ville

En k€

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Les charges de personnel	31 057	31 362	32 248	32 874	35 375	37 510	38 133	38 076
<i>Evolution nominale</i>		1,0%	2,8%	1,9%	7,6%	6,0%	1,7%	-0,1%

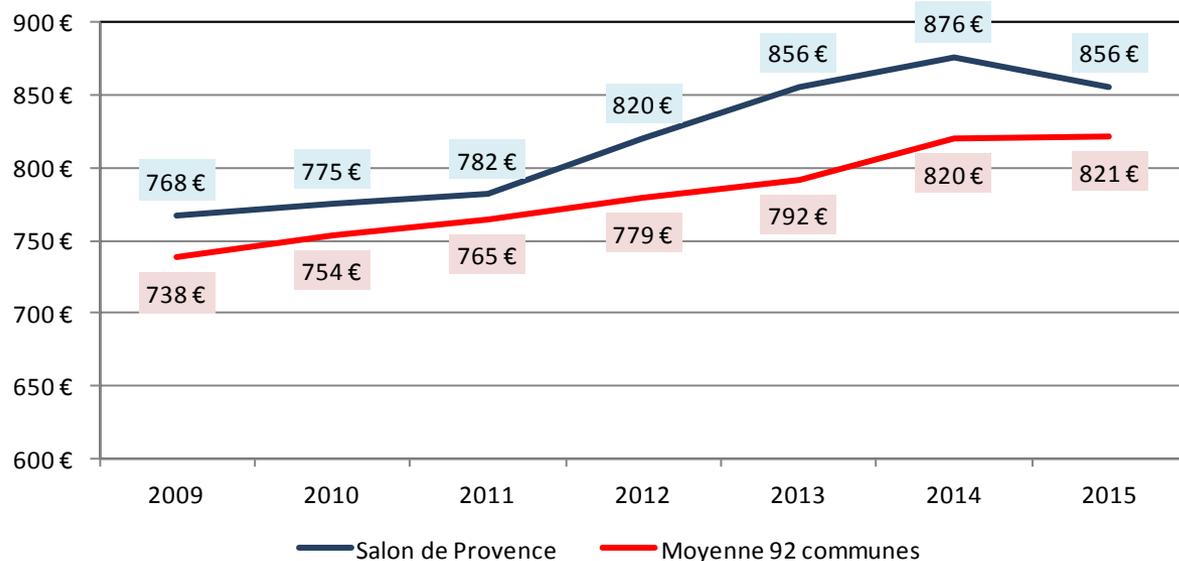
Taux d'évolution annuel des charges de personnel depuis 8 ans



Après une très forte évolution des charges de personnel sur les exercices 2012 et 2013, la croissance de ce premier poste budgétaire de ville est revenue à un taux légèrement inférieur à celui constaté en moyenne entre 2008 et 2011.

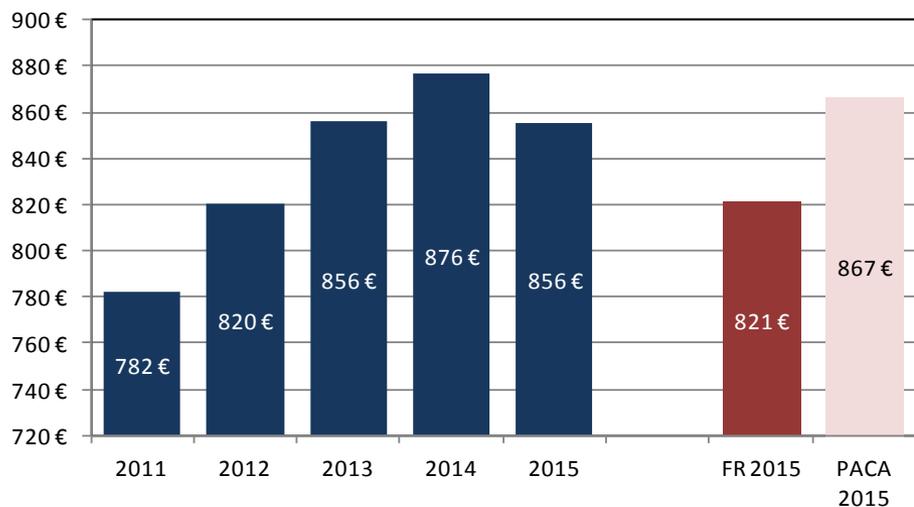
En 2015, la masse salariale de la ville de Salon de Provence n'augmente plus et connaît une légère baisse de -56k€ soit -0,1% par rapport à 2014.

Les charges de personnel

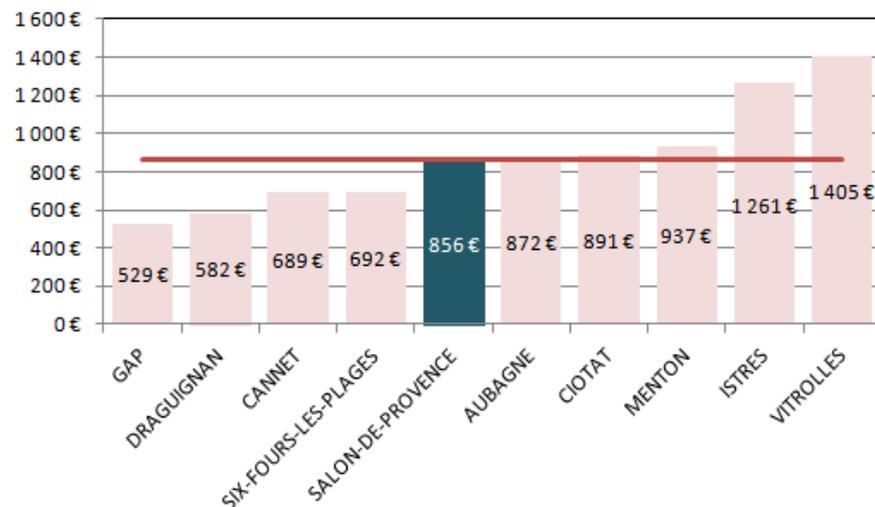


La ville de Salon de Provence fait apparaître un niveau de charges de personnel supérieur de +64€/hbt par rapport à la moyenne nationale de sa strate démographique en 2013 soit +3M€.

En 2015, la maîtrise de l'évolution de ce poste budgétaire a réduit cet écart à la moyenne (+34€/hbt). Le niveau des charges de personnel de la ville de Salon de Provence est ainsi passé en dessous de la moyenne des communes comparables de la région PACA.

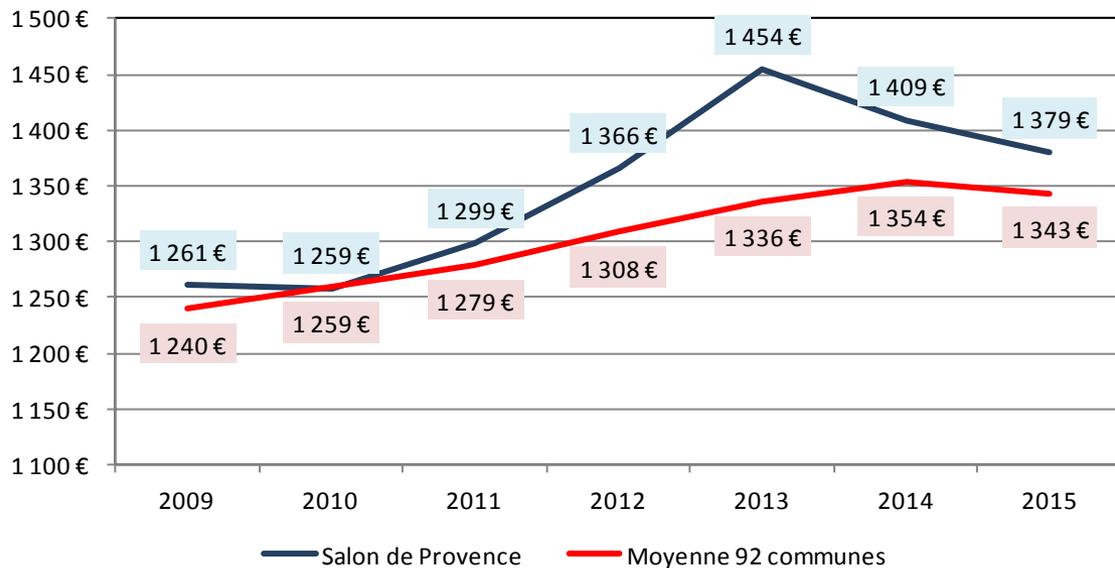


En 2015



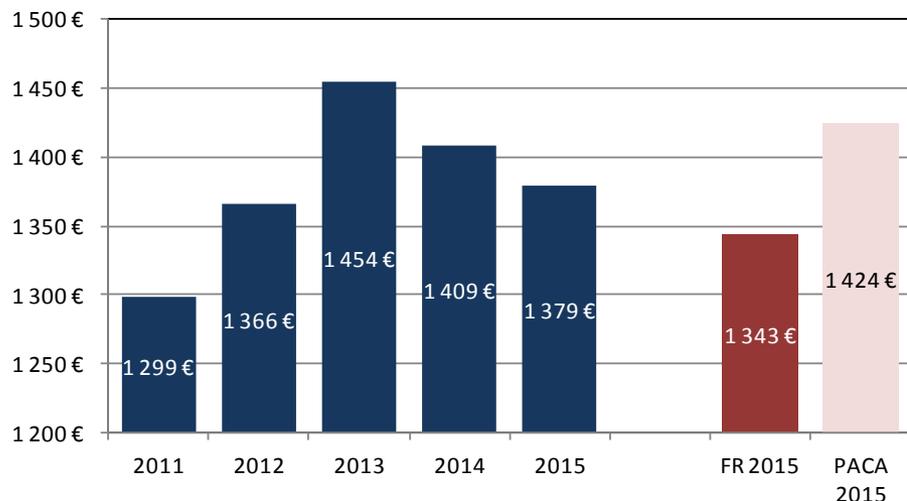
Salon de Provence

Les charges de fonctionnement courant : bilan

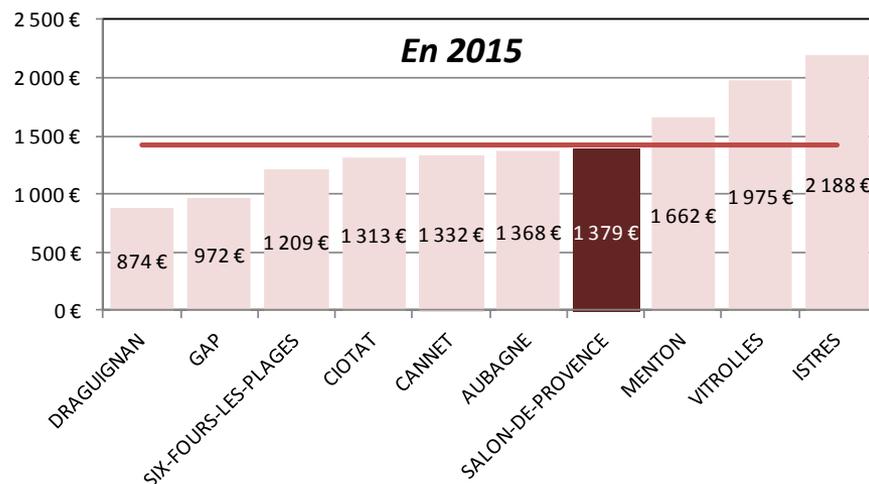


Le niveau des charges de fonctionnement courant de la ville tend à se rapprocher en 2014 et 2015 de la moyenne des communes de sa strate démographique.

Si en 2010, la ville de salon de Provence faisait apparaître un niveau de charges de fonctionnement courant égal à la moyenne, l'écart s'est creusé progressivement pour atteindre +9% en 2013. En 2015, l'écart à la moyenne a été ramené à +3%.



Salon de Provence



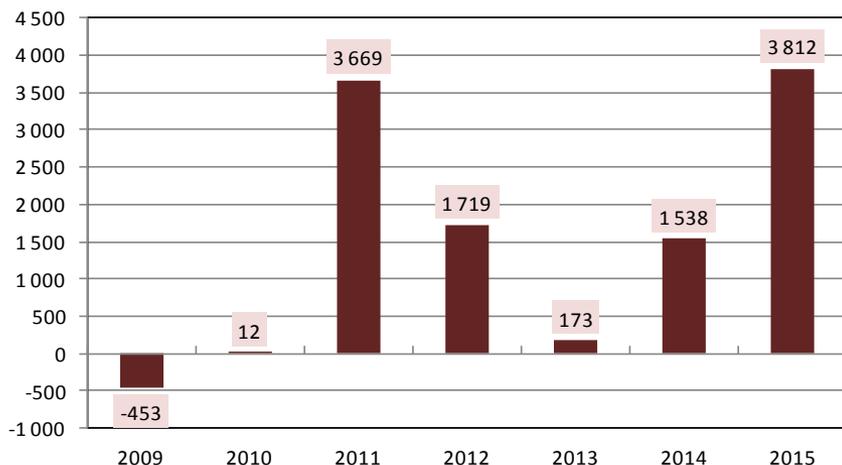
La fiscalité 3 taxes et les reversements d'Agglopoie Provence

La fiscalité 3 taxes et les reversements d'Agglopoie Provence de 2008 à 2015 : respectivement 35% et 31% des produits de fonctionnement de la ville

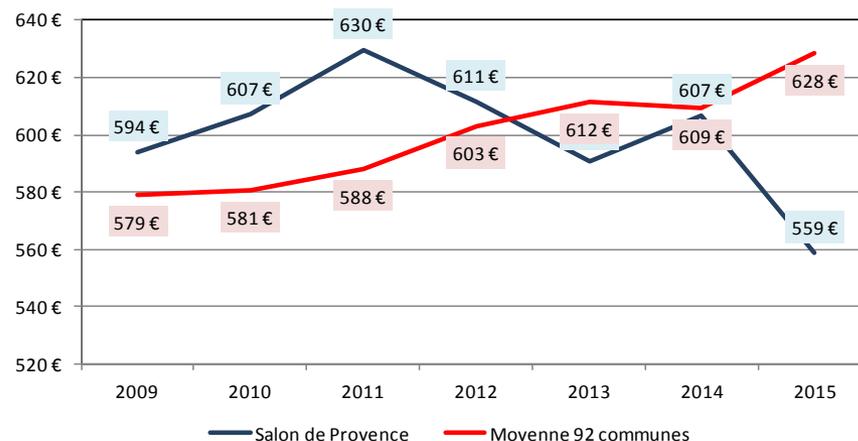
En k€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
La fiscalité 3 taxes	23 307	24 257	25 258	26 471	26 362	25 900	26 402	24 858
Variation annuelle		950	1 002	1 213	-109	-462	502	-1 543

En k€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reversements d'Agglopoie Provence	11 178	10 725	10 737	14 406	16 125	16 298	17 836	21 648
Variation annuelle		-453	12	3 669	1 719	173	1 538	3 812

Evolution annuelle des reversements d'Agglopoie Provence (en k€)



Contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) en €/hbt



La ville de Salon de Provence a bénéficié d'importants reversements d'Agglopoie Provence dans le cadre de son pacte de solidarité conclu entre la communauté et ses communes membres.

En 2015, les taux d'imposition communaux ont été réduits par rapport à leur niveau antérieur dans le cadre d'une stratégie intercommunale, (la ville ayant bénéficié d'une augmentation de son attribution de compensation), liée à l'anticipation par Agglopoie Provence des conséquences de la création de la Métropole Aix Marseille Provence.

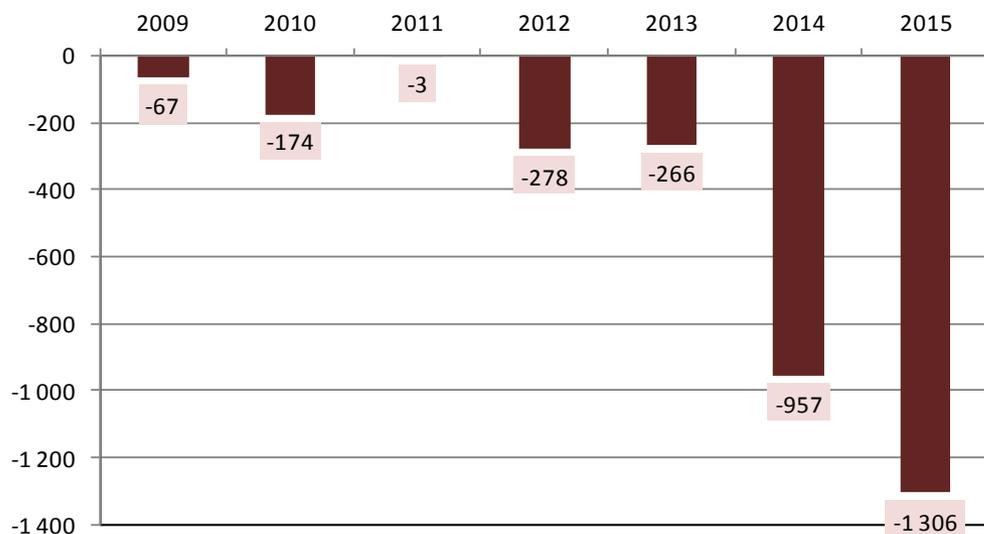
Les dotations d'Etat

Les dotations d'Etat de 2008 à 2015 : 21% des produits de fonctionnement de la ville

En k€

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation globale de fonctionnement	12 804	13 315	13 377	13 416	13 484	13 569	12 961	11 934
Compensations fiscales	4 631	4 048	3 825	3 777	3 434	3 086	2 730	2 458
Dotation globale de décentralisation	154	159	146	151	148	145	153	145
Total concours versés par l'Etat	17 589	17 522	17 348	17 345	17 066	16 800	15 843	14 537
Variation en k€		-67	-174	-3	-278	-266	-957	-1 306

La baisse annuelle des concours de l'Etat (en k€)



Les dotations versées par l'Etat, formées d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de compensations financières correspondant à des exonérations fiscales décidées par l'Etat, sont en baisse constante (-3,1M€ depuis 2008).

Remarque : à partir de 2014, la baisse s'est fortement accentuée notamment en raison de la contribution à l'effort de redressement des finances publiques demandée aux collectivités territoriales.

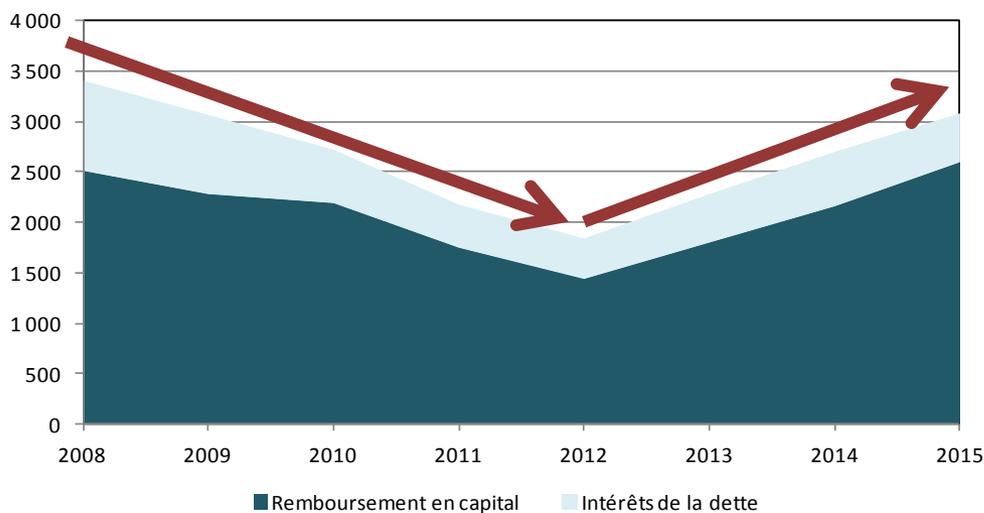
L'annuité de la dette

L'**annuité de la dette** est formée des frais financiers (intérêts) et du remboursement du capital de la dette contractée par la commune.

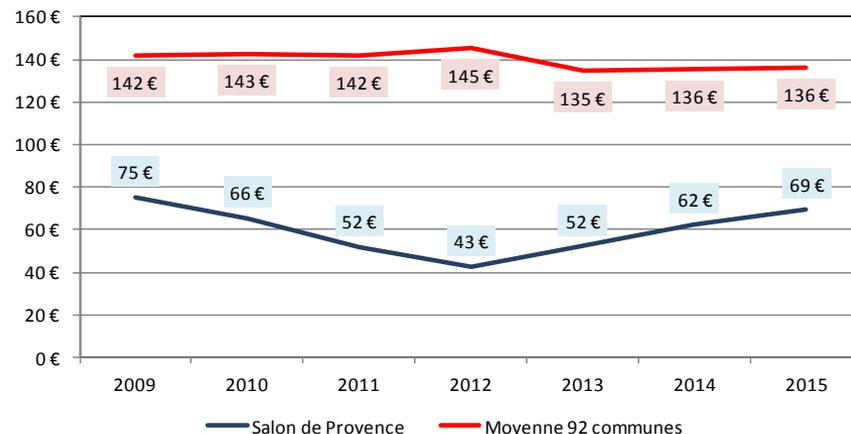
En k€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Remboursement en capital	2 517	2 285	2 196	1 752	1 441	1 803	2 164	2 603
Intérêts de la dette	898	788	531	429	403	483	542	486
Annuité de la dette	3 416	3 073	2 727	2 181	1 844	2 286	2 705	3 089

- **Forte baisse de l'annuité entre 2008 et 2012 : -1,6 M€, -46% au total.**
- **Le recours massif à l'emprunt en 2013 (13M€) a entraîné une augmentation conséquente de l'annuité de dette.**
- **Une annuité de dette par habitant deux fois plus faible que la moyenne nationale.**

L'annuité de la dette de la ville de Salon de Provence



Comparaison du niveau de l'annuité de dette de la ville avec la moyenne des communes de même strate démographique

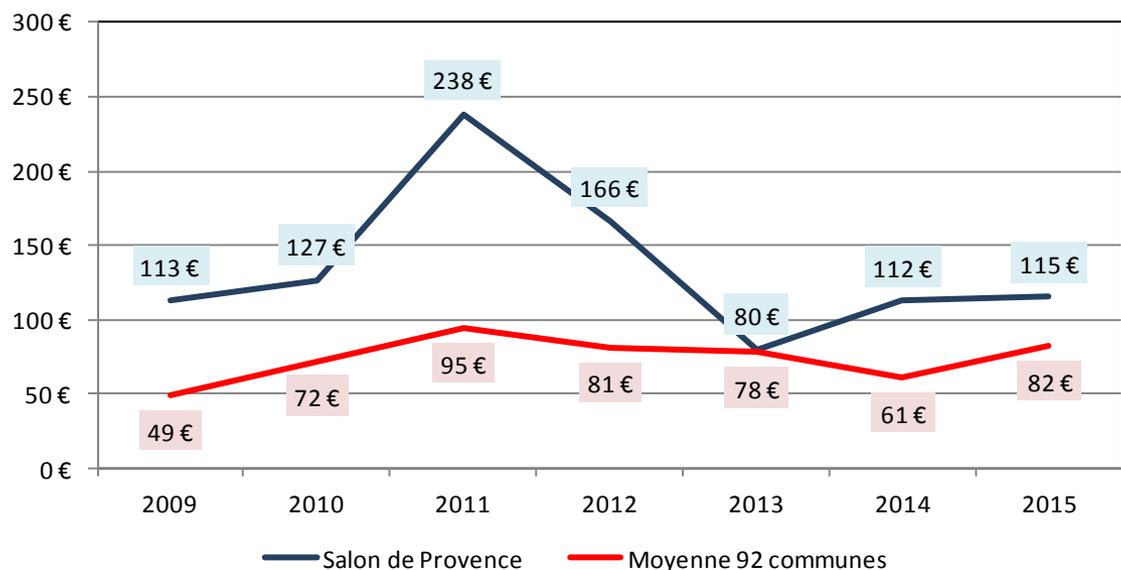


Les soldes intermédiaires de gestion

L'**épargne nette** correspond à l'autofinancement net disponible pour les investissements après le paiement, à partir de l'excédent brut courant, de l'annuité de la dette et des opérations exceptionnelles.

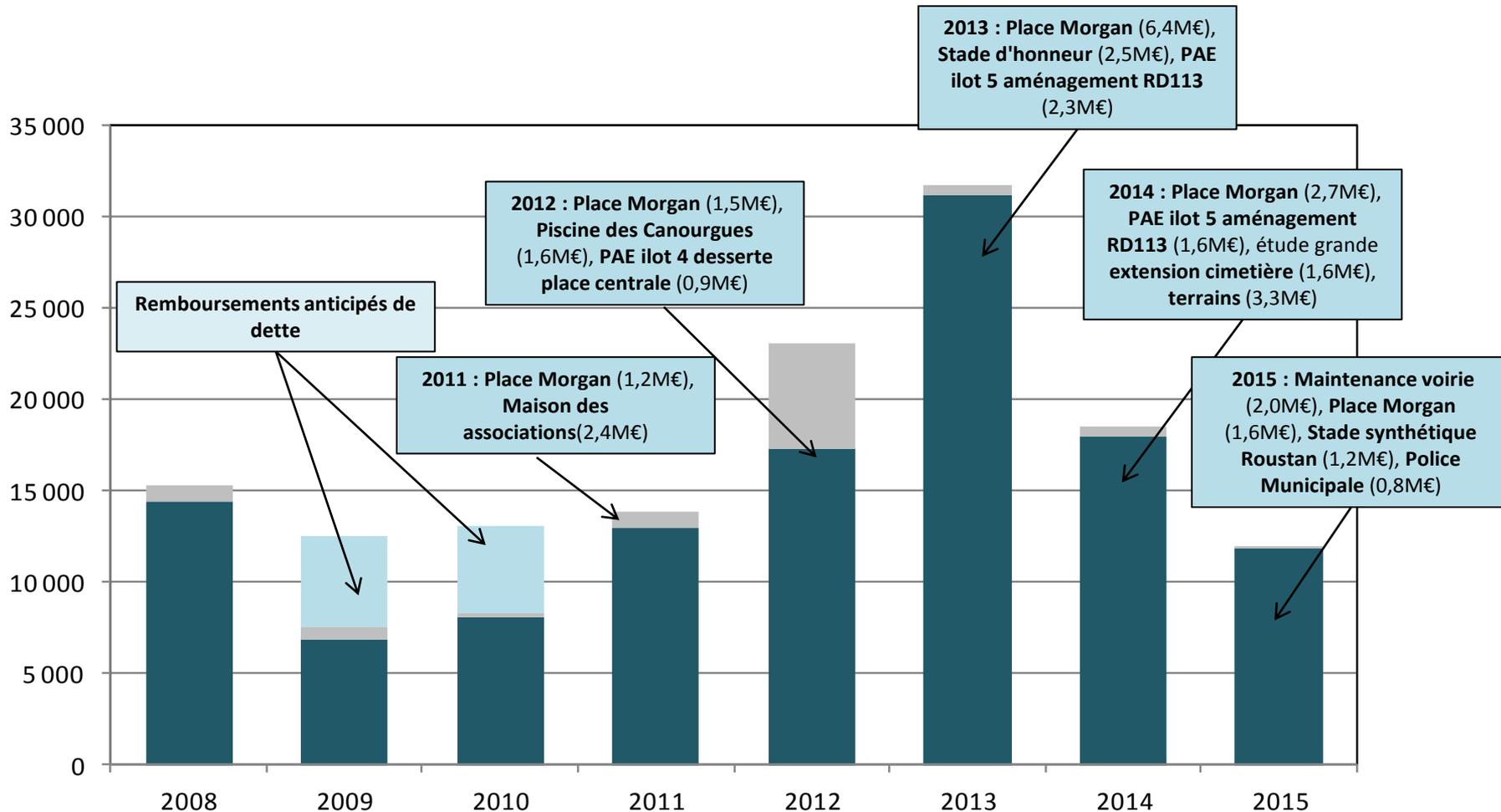
En k€

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de fonctionnement courant	59 013	59 221	61 353	66 870	68 262	68 171	69 305	70 615
- Charges de fonctionnement courant	51 903	51 506	52 374	54 604	58 895	63 750	61 291	61 383
= Excédent brut courant (EBC)	7 110	7 715	8 979	12 266	9 367	4 421	8 014	9 232
+ Solde opérations exceptionnelles	-270	-28	-974	-62	-352	1 385	-414	-1 026
- Annuité de la dette	3 416	3 073	2 727	2 181	1 844	2 286	2 705	3 089
= Epargne nette	3 424	4 613	5 278	10 023	7 171	3 520	4 894	5 116



L'épargne nette de la ville apparaît supérieure à la moyenne nationale non en raison d'un haut niveau d'excédent brut courant (inférieur à la moyenne) mais en raison de la faiblesse de l'annuité de dette de la ville.

Les dépenses d'investissement hors remboursement en capital de la dette de 2004 à 2015



Après une forte augmentation des dépenses d'investissement hors remboursement en capital de la dette entre 2011 et 2013, le niveau de ces dépenses a été réduit fortement progressivement en 2014 puis 2015 pour revenir à un niveau légèrement supérieur à celui constaté en moyenne entre 2008 et 2011.

Le financement des dépenses d'investissement

En k€

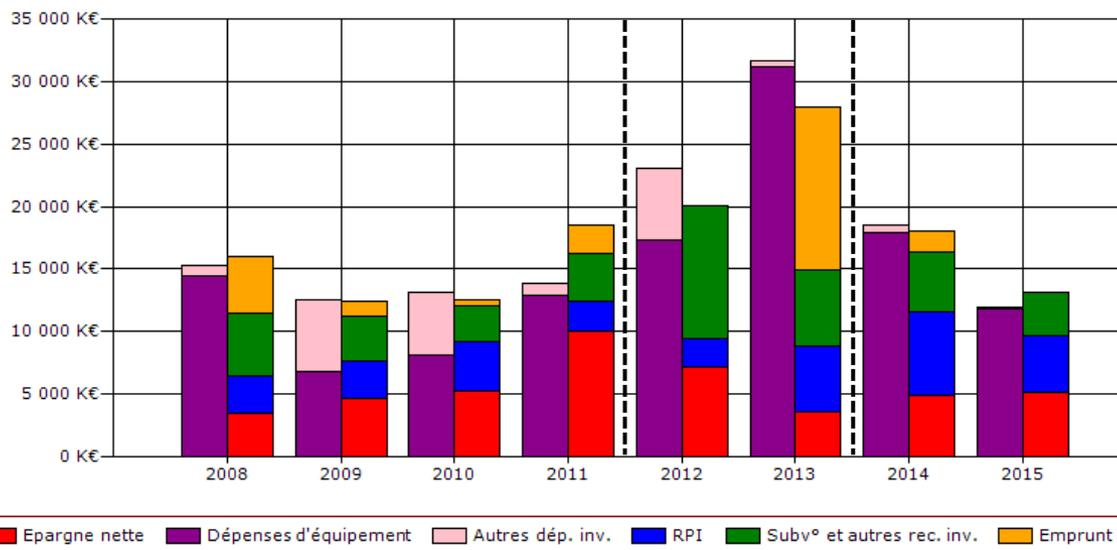
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'équipement	14 428	6 814	8 103	12 920	17 305	31 253	17 958	11 827

Trois périodes peuvent être distinguées :

✓ *2008-2011 : un niveau de dépenses d'investissement limité, autofinancé très majoritairement => très faible recours à l'emprunt.*

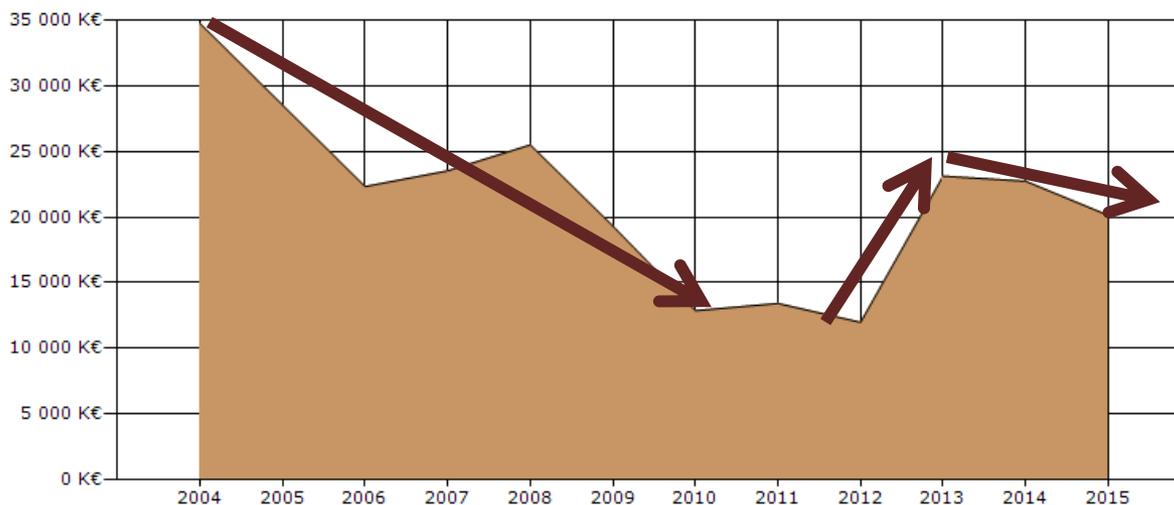
✓ *2012-2013 : forte croissance des dépenses d'équipement et diminution de la part autofinancée des investissements entraînant un recours accru à l'emprunt notamment en 2013 (13M€).*

✓ *2014-2015 : retour à un niveau de dépenses d'investissement proche de celui constaté au cours de la première période, augmentation de la part autofinancée des investissements et perception de recettes d'investissement conséquentes permettant à la ville de Salon de fortement limiter le recours à l'emprunt voire de ne pas emprunter en 2015.*



L'encours de dette

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de dette au 31.12	25 518	19 330	12 870	13 423	11 982	23 134	22 742	20 139
Epargne brute	5 941	6 899	7 474	11 775	8 612	5 323	7 058	7 720
Délai de désendettement (en années)	4,3	2,8	1,7	1,1	1,4	4,3	3,2	2,6



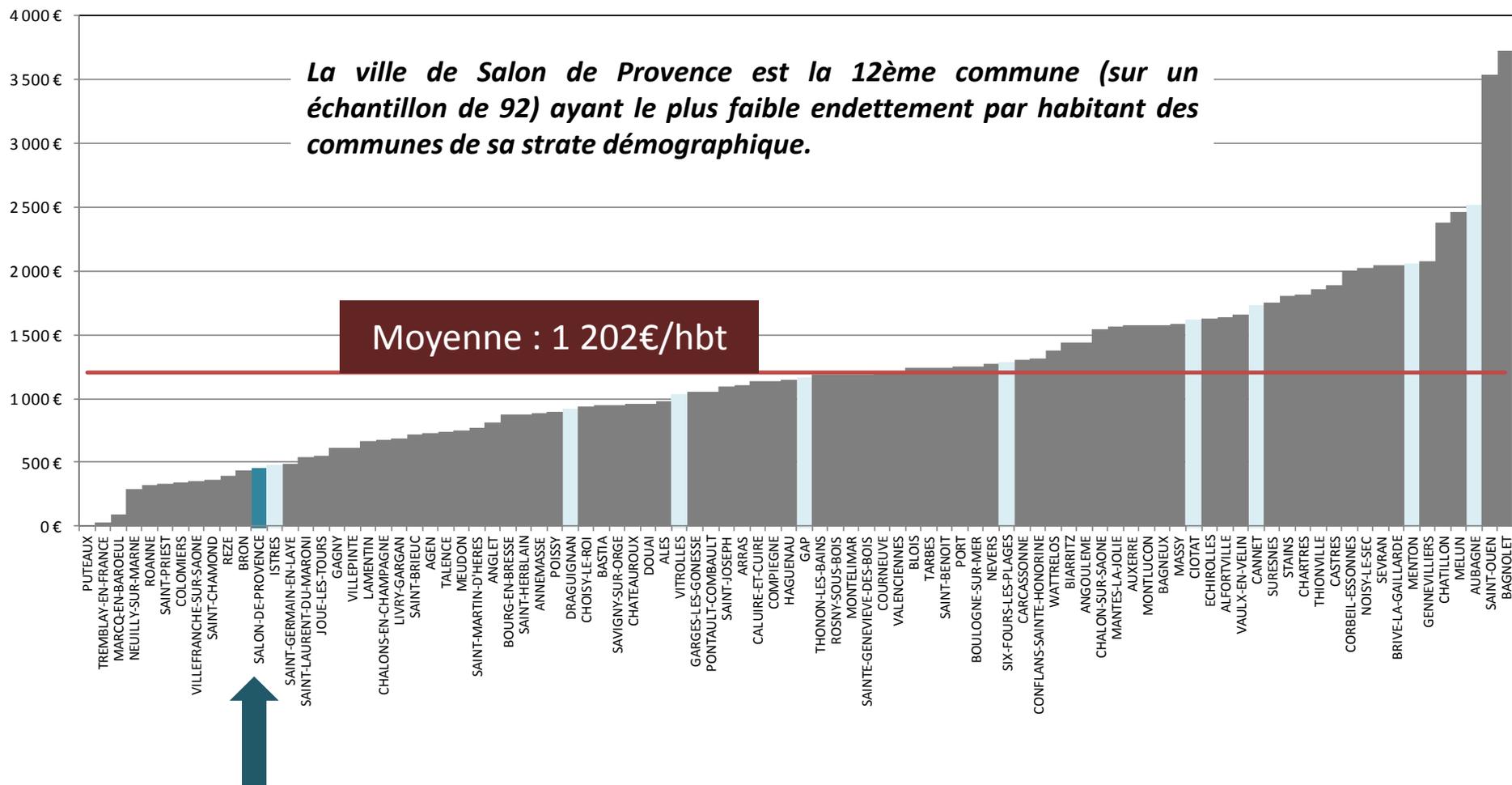
Sur la période 2004-2010, la ville de Salon de Provence s'est désendettée avec un encours de dette qui est passé de 35M€ à 13M€ en 2010.

En 2013, le recours massif à l'emprunt a entraîné un doublement de l'encours de dette qui a atteint 23M€.

Avec un recours faible à l'emprunt en 2014 (1,8M€) par rapport à un remboursement en capital de 2,2M€ et sans mobilisation d'emprunts nouveaux en 2015, la ville de Salon de Provence a pu réduire son encours de dette qui est passé de 23,1M€ en 2013 à 20,1M€ en 2015.

Si la ville de Salon consacrait l'ensemble de ses marges financières au remboursement de la dette, elle pourrait rembourser l'intégralité de son encours en 2,6 ans soit un niveau faible au regard de la moyenne des communes de sa strate démographique : 6,6 ans fin 2015.

L'encours de dette par habitant au 31.12.2015



PARTIE 2

**CONCLUSIONS ET ÉLÉMENTS DE
CONTEXTE QUI VONT PESER SUR LE
BUDGET DE LA VILLE**

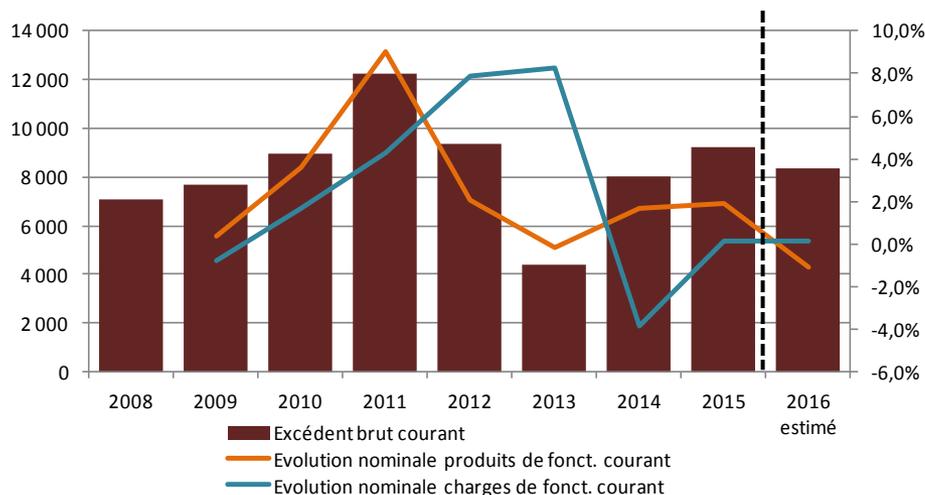


Les premières tendances de l'exercice 2016

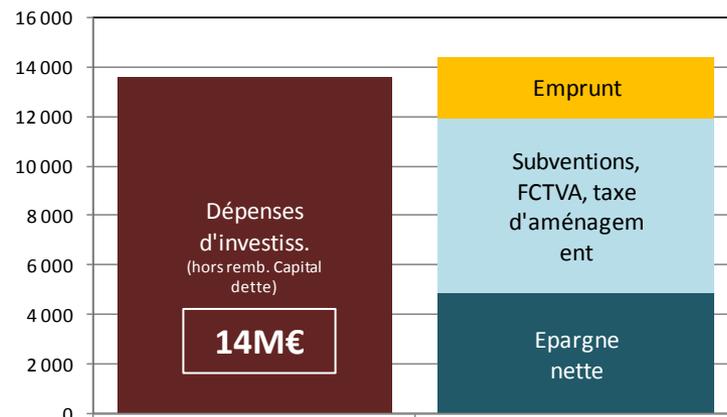
En k€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Produits de fonctionnement courant	59 013	59 221	61 353	66 870	68 262	68 171	69 305	70 615	69 835
- Charges de fonctionnement courant	51 903	51 506	52 374	54 604	58 895	63 750	61 291	61 383	61 486
= Excédent brut courant (EBC)	7 110	7 715	8 979	12 266	9 367	4 421	8 014	9 232	8 349
+ Solde opérations exceptionnelles	-270	-28	-974	-62	-352	1 385	-414	-1 026	-444
- Annuité de la dette	3 416	3 073	2 727	2 181	1 844	2 286	2 705	3 089	3 060
= Epargne nette	3 424	4 613	5 278	10 023	7 171	3 520	4 894	5 116	4 846

* estimation

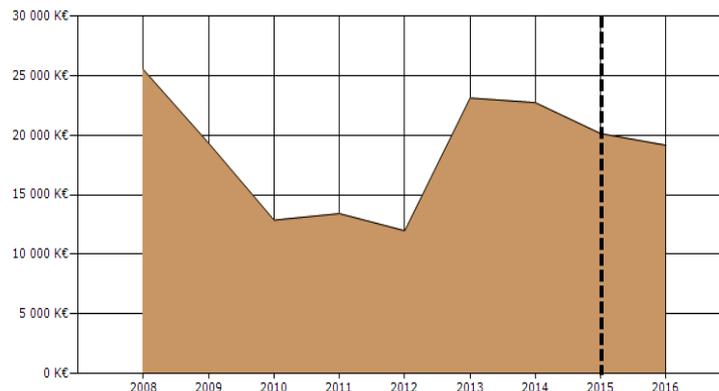
L'excédent brut courant



Le financement des investissements



L'encours de dette



- ✓ Une diminution des produits de fonctionnement de la ville notamment en raison de la baisse des concours de l'Etat.
- ✓ Poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement courant : +0,17% par rapport à 2015
- ✓ Un niveau d'investissement de l'ordre de 14M€ financés de manière très limitée par l'emprunt (2,4M€)
- ✓ Poursuite du désendettement : la dette passe en dessous des 20M€.

La contribution de la ville de Salon de Provence à l'effort de redressement des finances publiques (RFP)

<i>Montants en k€</i>	2014	2015	2016	2017*	2018	2019
Contribution RFP 2014	511	511	511	511	511	511
Contribution RFP supplémentaire 2015		1 250	1 250	1 250	1 250	1 250
Contribution RFP supplémentaire 2016			1 297	1 297	1 297	1 297
Contribution RFP supplémentaire 2017				656	656	656
Contribution totale RFP	511	1 761	3 058	3 714	3 714	3 714

**estimation*

Total cumulé 2014-2019	16 472
-------------------------------	---------------

La somme des ponctions réalisées sur le mandat (16,5M€) serait égale à plus d'1 an d'investissement de la ville (14M€/an entre 2004 et 2016)

Si la ville de Salon de Provence souhaite financer cette baisse des concours de l'Etat par une hausse de la fiscalité alors une augmentation de +15% des 3 taux d'imposition communaux serait nécessaire.

Si la ville de Salon de Provence souhaite financer cette baisse des concours de l'Etat par une baisse de ses charges de fonctionnement courant alors une diminution égale à 6% de son fonctionnement (personnel, subventions, charges à caractère général) serait nécessaire.

Conclusions

L'exercice budgétaire 2015 est marqué **par une poursuite de l'amélioration de la situation financière de la ville** qui a connu un doublement de son excédent courant : 9,2M€ en 2015 contre 4,4M€ en 2013. Cette amélioration des marges financières de la ville de +4,8M€ est le résultat :

- ✓ pour moitié d'une **croissance de ses ressources de fonctionnement** grâce aux reversements conséquents opérés par Agglopolo Provence et à la dynamique des bases fiscales sur le territoire salonnais.
- ✓ pour moitié **de la réduction des charges de fonctionnement** (contraction des charges à caractère général, évolution maîtrisée des charges de personnel (légère baisse de ce poste budgétaire en 2015 par rapport à 2014) et maîtrise des subventions aux associations et au centre communal d'actions sociales).

En outre, le retour à un niveau de dépenses d'équipement plus proche de la moyenne constatée au cours des 10 dernières années, conjugué à une amélioration de l'autofinancement a permis à la ville de Salon de Provence de **limiter fortement le recours à l'emprunt en 2014 et même de ne pas emprunter sur l'exercice 2015 et ainsi de réduire son stock de dette qui devrait passer en dessous des 20M€ fin 2016.**

Toutefois, malgré le faible endettement de la ville (le 12^{ème} plus faible de la strate démographique qui compte 92 communes) et une amélioration générale de sa situation financière, la ville de Salon de Provence ne dispose **pas de suffisamment de moyens pour assumer une hausse de sa charge de dette** compte tenu :

1. de la **faiblesse structurelle de l'épargne issue de ses ressources courantes** : son excédent brut courant reste 6% inférieur à la moyenne des communes comparables,
2. de la **raréfaction (en cours) des ressources de la ville : perte de 3,7M€/an de dotations d'Etat à partir de 2017 a minima** en raison de la contribution demandée à Salon de Provence au titre de l'effort de redressement des finances publiques.
3. du **bouleversement institutionnel local** (création de la Métropole Aix Marseille) qui pourrait avoir un impact sur les anciennes dotations versées à la ville par Agglopolo Provence et notamment sur sa **dotations de solidarité** à partir de 2018 (**3,4M€/an** soit 70% de l'épargne nette de la ville).